

GUIDE DES MODALITÉS ET PROCÉDURES D'AFFECTATION

Post-3ème



Région académique de Martinique / DRAIO

La procédure d'affectation en lycée et ses modalités sont exposées ci-après en fonction de la situation scolaire de l'élève au cours de l'année scolaire 2023-2024.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de La Martinique à la rentrée 2024, sollicitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public.

Ce guide précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'enseignement agricole public.

Les modalités de recensement et de traitement des candidatures pour l'apprentissage et les formations professionnelles relevant des établissements privés sous contrat y sont également traitées.

Le guide et ses annexes comprennent des liens "cliquables" dans le sommaire pour le renvoi au document sélectionné afin d'en faciliter l'usage.

Sommaire

Pour accéder aux fiches, Ctrl+clic pour suivre le lien

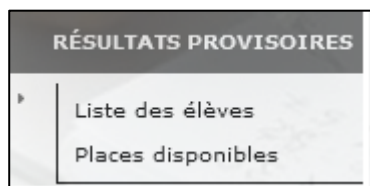
Calendrier – palier 3 ^{ème}	4
Nouveautés	6
Pré-tour de sécurisation (palier 3 ^{ème})	6
Fonctionnement et connexion	7
AFFELNET-LYCEE	7
Comment fonctionne AFFELNET-Lycée.....	7
Connexion et assistance	9
Elèves de 3 ^{ème} public et privé sous contrat.....	10
Affectation en 2GT	10
Affectation en 2PRO.....	12
Affectation en 1CAP	13
Elèves en situation particulière	14
Elèves en situation de maladie grave, de handicap.....	14
Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée	14
Elèves en UPE2A	15
Élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	15
Jeunes candidatant à un retour en formation initiale	15
Elève actuellement scolarisé dans un établissement privé hors-contrat ou instruit dans la famille	15
CHAM ou dispositif orchestre à l'école.....	Erreur ! Signet non défini.
Elèves sportifs de haut niveau	16
Elèves quittant l'académie de la Martinique	16
Apprentissage	17
Suivi de l'affectation, inscription, tour suivant et commission d'ajustement.....	18
Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie.....	19
ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D'AFFETCATION	20

TOUTES NOS FICHES SONT A RETROUVER SUR LE SITE DE L'ACADEMIE, RUBRIQUE « l'affectation au lycée ».

TOUR PRINCIPAL

Vendredi 5 avril	OUVERTURE DU SERVICE EN LIGNE AFFECTATION CONSULTATION DES OFFRES DE FORMATION PAR LES FAMILLES – date nationale
Vendredi 3 mai	Retour des dossiers recrutement spécifique 2 ^{nde} PRO « métiers de la sécurité » au LP Dumas
Lundi 6 mai	OUVERTURE DES APPLICATIONS AFFELNET-LYCEE – AFFELMAP- SERVICE EN LIGNE AFFECTATION (SLA) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Saisies des vœux par les familles sur le Service en Ligne Affectation -date nationale ▪ Saisies des vœux par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée si la famille n'utilise pas le SLA
Jeudi 23 mai	Date limite de retour des dossiers : → Situation médicale : retour des dossiers au secrétariat du service médical (cf fichexxx) → ULIS : retour des dossiers au secrétariat de l'IEN-ASH (cf fichexxx)
Lundi 27 mai	Fin de saisie des vœux dans le cadre des « parcours spécifiques » retour des listes au SAIO :
	Langues vivantes rares
	CHAM
	Parcours d'excellence sportif
	Recrutement spécifique "métiers de la sécurité"
	RFI
	MLDS
	UPE2A
	ULIS
	Situation médicale
	Service en Ligne Affectation (SLA) : Fin de saisie des vœux FERMETURE SLA - date nationale
Commission médicale	
Mardi 28 mai	Commission ULIS
Vendredi 31 mai	Arrêt des saisies des évaluations + début des importations du LSU – date nationale
Lundi 3 juin	Début des conseils de classe – date nationale
Jeudi 6 juin	Fin des conseils de classe 3^{ème} et 2^{nde}
Vendredi 7 juin	Date limite d'importation du LSU dans AFFELNET-Lycée
	Le chef d'établissement : → <i>Contrôle dans AFFELNET-Lycée de la remontée des décisions d'orientation de Siècle-Orientation</i> → <i>Vérifie de la concordance entre les décisions d'orientation et les vœux saisis</i>
Mercredi 12 juin	Appel 3eme et 2GT
Jeudi 13 juin	Finalisation des saisies des vœux et des résultats de l'appel FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H
Vendredi 14 juin	PILOTAGE DRAIO PRE-TOUR D'AFFECTATION
Lundi 17 au Mardi 18 juin	REOUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE (cf. guide technique AFFELNET-Lycée) → Récupération des listes des élèves non assurés d'une affectation et des listes des places vacantes dans Affelnet-lycée pour le palier 3^{ème} → Saisie des vœux complémentaires après entretien avec les familles

Mardi 18 juin	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 17H
Mercredi 19 juin	Pilotage DRAIO
Vendredi 21 Juin	SAISIE DES CONSIGNES D'INSCRIPTION ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
Jeudi 20 au Vendredi 21 juin	Réunions d'ajustement –2nde Générale et Technologique et 1ère Technologique
Lundi 24 juin	AFFELNET-LYCEE TOUR PRINCIPAL Pilotage DRAIO - Commission de validation de l'affectation
Mercredi 26 juin	DIFFUSION DES RESULTATS – date nationale Edition des notifications par les établissements d'origine dans Affelnet-lycée Ouverture de la consultation des résultats aux familles dans le SLA
	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
TOUR SUIVANT 1	
Jeudi 27 juin	OUVERTURE AFFELNET-LYCEE → Diffusion des offres de formations avec places vacantes → Réception des élèves non affectés à l'issue du tour principal d'affectation et saisie des vœux dans Affelnet-lycée
Vendredi 28 juin	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H
Lundi 01 au Mardi 02 juillet	DNB
Mardi 2 juillet	DIFFUSION DES RESULTATS INSCRIPTIONS EN LIGNE
Lundi 8 juillet	FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
TOUR SUIVANT 2	
Lundi 2 septembre	Etablissement d'accueil : date limite de remontée des places vacantes
Mercredi 4 au jeudi 5 septembre	OUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – date nationale Le chef d'établissement d'origine saisit des vœux des élèves non affectés sur AFFELNET-Lycée
Jeudi 5 septembre	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE - A 12H
Vendredi 6 septembre	DIFFUSION DES RESULTATS



Qu'est-ce qu'un pré-tour ?

Entre les conseils de classe et la publication des résultats définitifs de l'affectation, les services académiques organisent une étape d'affectation provisoire, dite « pré-tour ». Le pré-tour s'inscrit dans le souci d'une meilleure satisfaction des vœux des familles et dans une perspective de valorisation des capacités d'accueil en voie professionnelle.

L'application informatique d'aide à l'affectation, Affelnet-lycée, est enrichie de fonctionnalités visant à :

- sécuriser l'affectation du plus grand nombre des élèves ;
- identifier les élèves dont les vœux d'affectation ne permettent pas de garantir une admission ;
- mettre à disposition des chefs d'établissement les places restant disponibles dans les formations. Les élèves dont l'affectation n'est pas certaine seront reçus dès le mois de juin avec leur famille dans leur établissement afin d'élargir leurs vœux d'affectation.

Dans le cadre de cette sécurisation des parcours, il convient de saisir les vœux au plus tard :

- **LE JEUDI 13 JUIN 2024** : fermeture de l'application AFFELNET-Lycée
- **DU LUNDI 17 au MARDI 18 JUIN 2024** : ajout des vœux complémentaires pour les élèves non assurés d'une affectation

Pendant le pré-tour, ne pas supprimer les vœux déjà formulés, quelque soit l'élève, au risque de modifier son affectation en fin de tour. Ne pas changer les rangs des vœux également (cf. guide technique AFFELNET-Lycée).

En effet, l'élève « provisoirement affecté » sur le vœu sécurisé peut obtenir satisfaction sur un vœu de rang mieux classé lors de l'affectation définitive. De même, l'élève provisoirement non affecté peut, lors du tour définitif, être affecté sur l'un des vœux initialement formulés.

Si l'élève non sécurisé n'a pas utilisé les 10 vœux autorisés dans l'académie, il lui est conseillé de compléter sa liste à hauteur de 10 vœux.

Principes généraux de l'affectation

L'affectation intervient à la suite de l'ensemble des procédures d'orientation qui régissent les conditions dans lesquelles les élèves construisent leur parcours à l'intérieur du système éducatif.

L'affectation vise essentiellement à mettre en œuvre dans l'académie, les décisions d'orientation au palier 3^{ème}, au regard des vœux d'affectation exprimés par la famille. Elle est réalisée au moyen de l'application informatique unique nationale « Affectation des Elèves par le Net » : Affelnet-Lycée. Cette application est un outil d'aide à la décision qui prépare les affectations prononcées par la Rectrice.

Elle permet de satisfaire, dans la mesure du possible, les demandes des familles et d'optimiser les capacités d'accueil, en toute transparence.

Le processus d'affectation se déroule de mai à septembre et comprend des commissions académiques préparatoires à l'affectation et la procédure informatisée Affelnet-Lycée.

Dans la région académique de Martinique, l'affectation des élèves est de la compétence de la Rectrice qui est également Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN).

Comment fonctionne AFFELNET-Lycée

L'application AFFELNET-Lycée repose sur un algorithme d'appariement entre les **vœux** formulés par les familles et les **places** disponibles dans chaque formation. Les vœux doivent être conformes à la **décision d'orientation**.

Les vœux

Un vœu correspond à une formation et à un établissement d'accueil associé à cette formation. Chaque élève peut formuler jusqu'à 10 vœux maximum et 5 vœux hors académie, hiérarchisés selon l'ordre de préférence. Une fiche de recueil des vœux est à disposition [sur le site de l'académie](#)

Dans le cas où les vœux n'ont pas été saisis sur le Service en Ligne Affectation (élèves de 3^{ème}), **la fiche récapitulative de saisie des vœux, présente dans l'application AFFELNET-Lycée sera systématiquement imprimée et signée par la famille. Un exemplaire sera conservé par l'établissement car, seul ce document fera foi en cas de litige.**

Important :

Après chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.

Cf. Liste des codes vœux

Les vœux de recensement

Certains vœux appelés « vœux de recensement » ne donnent pas lieu à une affectation par Affelnet-Lycée. Ils permettent néanmoins de mieux analyser et de suivre le devenir des élèves concernés.

Il s'agit des vœux suivants :

- Formation hors académie
- Formation en établissement privé
- Demande de maintien et de redoublement en 3^{ème}
- Formations post 3^{ème} en apprentissage
- Dossier en appel et recours

Traitement des candidatures

Dans un premier temps, chaque vœu est traité indépendamment les uns des autres, sans prendre en compte le rang du vœu. Pour chaque vœu, un barème total est calculé en fonction des différents critères utilisés pour chaque type de formation. Ce barème total est la somme des bonus éventuels, certains sont automatiques (exemples : bonus zone géographique ou bonus filière) et d'autres sont attribués suite à une commission préparatoire à l'affectation, ainsi que des évaluations ou notes coefficientées. Ainsi, pour chaque vœu, un classement des candidatures est établi en fonction du barème des élèves.

Dans un deuxième temps, en fonction de la capacité d'affectation définie pour chaque vœu et du classement des barèmes des candidats, les élèves sont admis ou refusés. Ainsi, un élève est admis ou refusé pour chacun de ses vœux formulés.

Enfin, et en fonction de l'ordre de leurs vœux, les élèves sont affectés sur le vœu le mieux hiérarchisé parmi ceux où il est admis.

Certaines candidatures sont examinées en commissions pédagogiques préparatoires à l'affectation. Elles sont par conséquent compétentes pour tout vœu, quel que soit l'établissement dans lequel se déroule la formation souhaitée.

Le palier 3^{ème}

L'affectation post-3^{ème} concerne les élèves de :

- 3^{ème} générale, 3^{ème} prépa-métiers
- 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} ULIS
- 3^{ème} UPE2A
- 3^{ème} agricole
- relevant du dispositif de la MLDS

La décision d'orientation

Les décisions d'orientation portent sur les voies proposées aux paliers d'orientation (*article D331-36 du code de l'éducation*).

En fin de 3^{ème}, la décision d'orientation porte sur l'une des voies d'orientation suivantes :

- 2nde générale et technologique : permet de formuler des vœux sur l'ensemble des voies d'orientation
- 2nde professionnelle : permet de formuler des vœux sur les deux voies d'orientation professionnelles
- 1^{ère} année de CAP : permet de formuler des vœux uniquement en 1^{ère} année de CAP

Rappel : Les décisions d'orientation prises par le chef d'établissement sont saisies dans le module – ORIENTATION de SIECLE et transférées automatiquement vers l'application AFFELNET-Lycée. Il est donc essentiel que ces saisies soient réalisées.

La commission d'appel

Cas d'appel : le chef d'établissement d'origine saisit le vœu de recensement « commission d'appel ».

En fonction des résultats de la commission d'appel, le chef d'établissement d'origine modifie la décision d'orientation dans Affelnet-Lycée et saisit le ou les vœux appropriés avant le **Jeudi 13 Juin 2024**.

Droit au maintien : L'élève peut être maintenu de droit dans sa classe d'origine sous certaines conditions (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**) et pour la durée d'une année scolaire par palier d'orientation (fin de 3^{ème} et 2GT).

Redoublement : (*Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation*)

Connexion et assistance

Connexion au Service en ligne Affectation (SLA)

La famille doit se connecter sur « Service en Ligne Affectation » à l'adresse suivante :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte EduConnect. Seul un compte EduConnect responsable permet de faire des saisies. Chaque parent possède un compte EduConnect responsable mais un seul peut effectuer les saisies. Un compte EduConnect élève permet uniquement la consultation des saisies.

Les familles peuvent également se connecter avec France Connect.

Connexion à AFFELNET-Lycée

- Pour les EPLE et les établissements publics et privés sous contrat : ARENA : <https://web-etab.in.ac-martinique.fr/arena>
- Pour les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture (MFR, LPA, LEGTA) : ARENA + clé OTP : <https://extranet.ac-martinique.fr/arena>
 - Pour les CFA et tous les établissements n'ayant pas un accès direct à AFFELNET Martinique, notamment les établissements hors académie : **AFFELMAP** : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

NB : Pour les élèves relevant d'un établissement hors contrat, ils sont invités à prendre contact avec la DMVE.

Un test de positionnement est alors nécessaire à l'élève pour procéder à un retour dans le secteur public et ainsi formuler des vœux.

Afin de vous aider à la saisie des vœux sur AFFELNET-Lycée : voir guide de saisie AFFELNET-Lycée.

Contact et assistance

En cas de difficulté, les établissements sont invités à contacter les services suivants :

Procédure d'affectation	draio@region-academique-martinique.fr
Cas particuliers : SEGPA, élèves à besoins éducatifs particuliers...	
SEGPA	ce.ienash@ac-martinique.fr
ULIS	ce.spsante@ac-martinique.fr
MEDICAL	draio@region-academique-martinique.fr
Autres	draio@region-academique-martinique.fr
Procédure Siècle-Orientation Procédure Affelnet-Lycée Procédure AFFELMAP	Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr
SIECLE- Bases élèves LSU Applications informatisées	assistance.informatique@ac-martinique.fr

Procédure de saisie des vœux

Les élèves et leurs familles peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence et 5 vœux pour des formations hors académie si c'est la demande de la famille.

La saisie s'effectue soit sur :

- Le Service en Ligne Affectation ; elle est faite par la famille
- Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine lorsque la famille n'utilise pas le Service en Ligne Affectation (**Recueil des vœux post-3ème**).

Le chef d'établissement vérifie la concordance entre les vœux saisis dans Affelnet-Lycée et ceux du SLA, **à partir du mardi 28 Mai 2024.**

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Les vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation doivent être saisis **avant le Lundi 27 mai 2024,**
- Affectation en 2^{nde} GT : saisie obligatoire d'un vœu sur le(s) lycée(s) de secteur.
- Dans le cas où les vœux ont été saisis par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être transmise aux représentants légaux pour signature obligatoire. **Un exemplaire est à conserver en cas de recours.**

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour **tous** les élèves de 3^{ème}
- L'intégration dans Affelnet-Lycée des résultats scolaires (LSU)
- La cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de SIECLE-Orientation

Les vœux saisis par les familles sur le Service en Ligne Affectation (SLA) basculent automatiquement chaque nuit dans Affelnet Lycée. Les établissements peuvent les visualiser mais les éventuelles modifications ne pourront être faites qu'à la fermeture du SLA.

**ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible
une fois les simulations de l'application Affelnet-Lycée réalisées.**

MODALITES DE L'AFECTATION

Affectation en 2GT

Affectation dans la zone géographique de résidence

C'est l'adresse des élèves qui candidatent en 2GT qui détermine le ou les lycées pour lesquels ils bénéficient d'une priorité d'affectation (article D211-11 du code de l'éducation). La domiciliation d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le principe de base de l'affectation en lycée. L'élève domicilié dans la zone géographique de recrutement du lycée concerné bénéficie d'une priorité pour l'affectation dans ce lycée. Cette priorité se traduit par une bonification automatique dans l'application Affelnet-Lycée.

→ **il faut donc impérativement formuler des vœux sur le lycée de secteur.**

Pour les *élèves dont le domicile est sectorisé sur plusieurs lycées* il est fortement recommandé à la famille de faire apparaître parmi ses vœux, tous les lycées d'accueil.

Exemples :

- 2^{nde} GT au lycée Acajou 2, il est conseillé de rajouter le vœu de 2GT dans le lycée Acajou 1
- 2^{nde} GT aux lycées Bellevue **ET/OU** Schœlcher, il est conseillé de rajouter le vœu de 2GT au lycée Joseph Gaillard.

L'élève bénéficie d'une priorité d'affectation en 2nde GT sur le ou les lycées de sa zone.

Le code « Zone géographique » de l'élève est automatiquement renseigné dans AFFELNET-Lycée à partir de l'adresse de l'élève enregistrée dans l'application. Ainsi, les familles utilisant le service en

ligne Affectation ont directement l'information concernant leur sectorisation, lors de la saisie des vœux.

[Les zones géographiques et la sectorisation sont consultables sur le site de l'académie de Martinique.](#)

L'affectation en 2nde GT ne tient pas compte des éventuels choix d'enseignements optionnels, hormis pour l'option « Création et culture design ».

Rappel – mesure transitoire : Les élèves qui souhaitent une affectation dans la zone de desserte de leur collège d'origine, bénéficient d'une attention particulière se traduisant par l'attribution d'un bonus d'affectation. Cette mesure transitoire sera appliquée jusqu'à la rentrée scolaire 2024. **Pour ce faire, la liste de ces élèves doit être transmise à la DRAIO.** Aucun changement de zones géographiques ne doit être effectué à ce titre.

Continuité pédagogique au titre de la LVB et langue vivante rare

Un élève peut bénéficier d'une affectation dans un lycée en dehors de sa zone de desserte au titre de la continuité pédagogique de sa LVB et langue vivante rare lorsque son ou ses lycées de secteur ne lui offrent pas cet enseignement.

La liste des élèves relevant de cette situation doit être transmise par le collège d'origine à la DRAIO à l'adresse suivante : draio@region-academique-martinique.fr au plus tard le **Lundi 27 Mai 2024**.

L'affectation dérogatoire

L'affectation dérogatoire concerne tous les candidats qui, pour des raisons définies ci-dessous demandent une affectation dans un lycée autre que leur lycée de rattachement. **Elle se réalise dans la limite des places disponibles dans l'établissement demandé.**

CRITERES	AUTORITE DE CONTROLE
Élève souffrant d'un handicap	<i>Transmission du dossier (cf. annexe 2.1) à ce.ienash@ac-martinique.fr</i>
Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<i>Transmission du dossier (cf. annexe 3.1) à ce.spsante@ac-martinique.fr</i>
Élève bénéficiant d'une bourse au mérite ou sur critères sociaux	Chef d'établissement
Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé	Chef d'établissement
Elève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Chef d'établissement
Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (parcours d'excellence sportif, langues rares, ...)	<i>Transmission des différents dossiers à la DRAIO</i>

A partir des pièces justificatives fournies par la famille,
le chef d'établissement d'origine saisira la dérogation dans l'application Affelnet-Lycée.

A noter : Un élève souffrant d'un handicap ou nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé bénéficie d'une **dérogation** prioritaire et d'un bonus médical. Il n'est cependant pas prioritaire par rapport à un élève de la zone de desserte de l'établissement.

Affectation en 2PRO

L'affectation ne repose pas sur l'adresse du domicile, elle n'est donc pas soumise à sectorisation. Les candidatures sont classées selon les évaluations du LSU (Livret scolaire unique) coefficientées et les éventuels bonus obtenus à l'issue des différentes commissions préparatoires à l'affectation.

Elle se réalise en fonction des capacités d'accueil fixées par le Rectorat et du classement des candidats effectué par AFFELNET-LYCEE. Les capacités d'accueil étant limitées, il est indispensable de formuler plusieurs vœux pour réduire le risque de non affectation.

Seule la 2^{nde} professionnelle « métiers de la sécurité » est soumise à un recrutement spécifique.

2ndes professionnelles Familles de métiers

Grâce à la nouvelle organisation des formations professionnelles, l'élève peut découvrir la famille de métiers qui l'intéresse, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2de professionnelle, sa spécialité de baccalauréat professionnel.

Rappel : Les 14 familles de métiers accessibles dès la 2nde professionnelle sont :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administration, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de l'alimentation
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de la réalisation de produits mécaniques
- Métiers des transitions numérique et énergétique
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers du pilotage d'installations automatisées
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

(Cf. Liste des 2ndes professionnelles « Familles de métiers » et les spécialités de 1ère professionnelle correspondantes).

**Elève
demandant la
2^{nde}
professionnelle
à recrutement
spécifique «
métiers de la
sécurité »**

Etape 1 – Candidature et envoi du dossier au LP Dumas Jean-Joseph :

Le dossier doit être renseigné par la famille [\(cf. Fiche de candidature – métiers de la sécurité\)](#). L'établissement d'origine finalise la complétude du dossier (dernière page du dossier) et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le **vendredi 3 Mai 2024**.

Etape 2 – Entretiens de recrutement

Si le dossier est retenu, l'élève sera convoqué à un entretien avec des **professionnels au lycée Dumas Jean-Joseph**. Les entretiens se dérouleront du **Mercredi 15 et vendredi 17 mai 2024**.

Etape 3 – Résultats et confirmation du vœu

Les résultats de l'admission en 2de professionnelle Métiers de la sécurité seront diffusés le **mardi 21 Mai 2024 à l'établissement d'origine**.

Ce vœu doit impérativement être saisi par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée au plus tard le **lundi 27 Mai 2024**.

Les résultats définitifs seront diffusés via AFFELNET-Lycée le 26 juin 2024.

Affectation en 1CAP

L'affectation en CAP n'est pas soumise à sectorisation. Les candidatures sont classées selon les évaluations du LSU (Livret scolaire unique) coefficientées et les éventuels bonus obtenus à l'issue des différentes commissions préparatoires à l'affectation.
Les capacités d'accueil étant limitées, il est indispensable de formuler plusieurs vœux pour réduire le risque de non affectation.

Les CAP dit à Profil 2nde professionnelle	Les CAP dit à Profil 2nde professionnelle accueillent préférentiellement les élèves de 3ème générale, dont les élèves de 3ème Prépa Métiers. Sont concernés les CAP suivants : <ul style="list-style-type: none">• Esthétique Cosmétique Parfumerie• Métiers de la coiffure• Accompagnant éducatif petite enfance• Charpentier bois• Signalétique et décors graphiques
--	---

RESULTATS

Établissements d'origine	A partir du Mercredi 26 Juin 2024 , les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.
Établissements d'accueil	La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application Affelnet-Lycée à partir du Mercredi 26 Juin 2024 .
Élèves et familles	Les familles peuvent consulter les résultats en ligne à partir du Mercredi 26 Juin 2024 depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT .

INSCRIPTION

Inscription en ligne	Elle est réalisée par les familles <ul style="list-style-type: none">-Sélection des enseignements optionnels souhaités-Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève)-Validation de l'inscription-Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement
-----------------------------	--

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les élèves et leurs familles peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence et 5 vœux pour des formations hors académie si c'est la demande de la famille.

La saisie s'effectue soit sur :

- Le Service en Ligne Affectation ; elle est faite par la famille
- Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine lorsque la famille n'utilise pas le Service en Ligne Affectation
(cf. Recueil des vœux post-3ème)

Le chef d'établissement vérifie la concordance entre les vœux saisis dans Affelnet-Lycée et ceux du SLA, **à partir du mardi 28 mai 2024.**

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Les vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation doivent être saisis **avant le lundi 27 mai 2024.**
- Affectation en 2nde GT : saisie obligatoire d'un vœu sur le(s) lycée(s) de secteur.
- Dans le cas où les vœux ont été saisis par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être transmise aux représentants légaux pour signature obligatoire. **Un exemplaire est à conserver en cas de recours.**

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour **tous** les élèves de 3^{ème}
- L'intégration dans Affelnet-Lycée des résultats scolaires (LSU)
- La cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de SIECLE-Orientation

Les vœux saisis par les familles sur le Service en Ligne Affectation (SLA) basculent automatiquement chaque nuit dans Affelnet Lycée. Les établissements peuvent les visualiser mais les éventuelles modifications ne pourront être faites qu'à la fermeture du SLA.

**ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible
une fois les simulations de l'application Affelnet-Lycée réalisées.**

SITUATION D'AFFECTATION PARTICULIERE

<p>Elèves en situation de maladie grave, de handicap</p>	<p><u>Cf. Fiche de procédure d'affectation prioritaire pour raisons médicales et/ou handicap</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les vœux doivent être saisis, sur le SLA ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024.</p> <p>La « commission d'affectation des élèves au titre d'une situation médicale grave, d'un handicap » se tiendra le lundi 27 JUIN 2024 pour les demandes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 2GT • Entrée en voie professionnelle <p>En cas d'avis défavorable sur l'ensemble des vœux, la commission peut proposer une formation adaptée à la situation de l'élève et en informera l'établissement d'origine qui veillera à modifier les vœux sur l'application Affelnet-Lycée.</p>
<p>Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée</p>	<p><u>Cf. Fiche de procédure d'affectation pour une entrée un ULIS Lycée</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les vœux doivent être saisis, sur le SLA ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024.</p> <p>La « commission d'affectation des élèves en dispositif ULIS Lycée » se tiendra le MARDI 28 JUIN 2024 pour les demandes suivantes avec le service ASH.</p>

<p>Elèves en UPE2A</p>	<p>Le collège d'origine (chef d'établissement) saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-LYCEE (sauf si saisie dans le SLA par la famille).</p> <p>Lorsque l'élève n'a pas pu être évalué lors de sa période de scolarisation (à cause d'une arrivée tardive dans l'année), le collège se réfère aux évaluations réalisées par le CASNAV.</p>
<p>Élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)</p>	<p>Les élèves accompagnés par la MLDS ou en situation de décrochage mais toujours inscrits dans la base élèves et souhaitant poursuivre leur scolarité sont soumis aux mêmes procédures que celles des élèves de 3^{ème}.</p> <p>Le chef d'établissement d'origine en concertation avec le coordinateur-conseil de la MLDS recense les élèves et après examen de la situation et proposition d'un parcours de formation, saisit les vœux sur AFFELNET-Lycée. La liste des élèves concernés sera transmise à la DRAIO pour traitement au plus tard le LUNDI 27 mai 2024.</p>
<p>Jeunes candidatant à un retour en formation initiale</p>	<p>La saisie des candidatures au titre d'une demande de retour en formation initiale sera effectuée par les directrices de CIO sur Affelnet-Lycée. Les candidats non scolarisés (non-inscrits dans une base élèves) doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale (cf. Retour en formation initiale). Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier.</p> <p>La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme. Une attention particulière sera accordée aux jeunes relevant de l'obligation de formation. Les directrices de CIO saisisent le dossier sur AFFELNET-Lycée au plus tard le VENDREDI 7 JUIN 2024.</p>
<p>Élève actuellement scolarisé dans un établissement privé hors-contrat ou instruit dans la famille</p>	<p>La participation à l'affectation est subordonnée à un test de niveau permettant d'évaluer le niveau scolaire de l'élève. L'inscription à cet examen se fait auprès du service de la DMVE à l'adresse suivante ce.dmve@ac-martinique.fr</p> <p>Une fois la passation du test réalisée, les documents suivants doivent être transmises à la DRAIO, draio@region-academique-martinique.fr au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile (photocopie) - Livret de famille (photocopie) - Bulletins des trois derniers trimestres en cours (photocopies) - Résultat de l'évaluation
<p>CHAM ou dispositif orchestre à l'école</p>	<p>La liste des élèves de 3^{ème} CHAM, souhaitant poursuivre ce parcours au lycée de Bellevue doit être transmise par le collège d'origine à l'IA-IPR Education musicale : francois.marzelle@ac-martinique.fr</p> <p>Rappel - les collèges concernés sont les suivants : FERNAND DONATIEN - CARBET – ROGER CASTENDET - PETIT MANOIR -. SYMPHOR- G. CAFE ROBERT 3 - MORNE DES ESSES</p>

<p>Élèves sportifs de haut niveau</p>	<p>1-complétude et transmission de la « fiche navette sportif de haut niveau structure– Etablissement » à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement</p> <p>2-transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : f.pedron@ims.mq</p> <p>3-La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SAIO draio@region-academique-martinique.fr ➤ Aux collèges d'origine ➤ Aux lycées d'accueil <p>4-Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SLA ou Affelnet-Lycée au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024.</p> <p>Pour l'entrée en 2nde GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.</p>
<p>Elèves quittant l'académie de la Martinique</p>	<p>Il convient de prendre contact avec la DSDEN ou académie d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.</p> <p>Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP par l'établissement d'origine.</p> <p>Pour les familles qui ont choisi l'utilisation du Service en Ligne Affectation (SLA), la gestion des vœux multi-académies dans AFFELMAP est semi-automatisée.</p> <p>Le ou les vœux sont saisis dans le Service en Ligne Affectation et basculeront dans le portail AFFELMAP de l'académie d'accueil à la fermeture du téléservice (<i>cf. fiche 8- Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie</i>)</p>

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les élèves et leurs familles peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence et 5 vœux pour des formations hors académie si c'est la demande de la famille.

La saisie s'effectue soit sur :

- Le Service en Ligne Affectation ; elle est faite par la famille
- Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine lorsque la famille n'utilise pas le Service en Ligne Affectation (**cf. fiche de Recueil des vœux post-3ème**)
- Le chef d'établissement vérifie la concordance entre les vœux saisis dans Affelnet-Lycée et ceux du SLA.

Les vœux saisis par les familles sur le Service en Ligne Affectation (SLA) basculent automatiquement chaque nuit dans Affelnet Lycée. Les établissements peuvent les visualiser mais les éventuelles modifications ne pourront être faites qu'à la fermeture du SLA.

MODALITES DE L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE (2PROF /1CAP)

Traitement des candidatures	<p>Les offres de formation en apprentissage sont présentes dans AFFELNET-Lycée afin de prendre en compte l'ensemble des modalités de formation dans les procédures d'orientation et d'affectation, de valoriser les formations sous statut d'apprenti et d'en permettre une plus grande visibilité.</p> <p>ATTENTION : Les vœux en apprentissage sont saisis à titre de recensement : ils ne donnent pas lieu à une affectation.</p> <p>Il est fortement conseillé aux élèves et à leur famille de formuler un vœu de repli sous statut scolaire.</p> <p>Les demandes vers l'apprentissage doivent également faire l'objet d'une décision d'orientation en voie professionnelle.</p>
------------------------------------	--

RESULTATS

Établissements d'origine	<p>À partir d'Affelnet-Lycée ils téléchargent et éditent le résultat de chaque élève et le remettent aux représentants légaux.</p> <p>ATTENTION : le résultat « non affecté » sur la notification d'affectation ne signifie pas que l'élève ne puisse pas s'inscrire au CFA. L'élève et sa famille doivent se rapprocher du Centre de Formation d'Apprentis (CFA).</p>
DRAIO	Communication des listes à chaque organisme de formation.

INSCRIPTION

Inscription	<p>Il revient aux familles d'effectuer les démarches nécessaires auprès des centres de formation d'apprentis.</p> <p>La saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée permet de transmettre aux centres de formation d'accueil la liste nominative des candidats ainsi que leurs coordonnées.</p> <p>Les familles effectuent des démarches pour trouver une entreprise dans le but de signer un contrat.</p>
--------------------	--

INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTATION

A l'issue du tour principal, les inscriptions pour le lycée se réalisent via l'inscription en ligne à partir du **Mercredi 26 Juin 2024**.

Cette modalité d'inscription n'exclut pas que les lycées accueillent les familles pour une rencontre centrée sur les aspects pédagogiques.

Les élèves non affectés au tour principal participent au tour suivant

Inscriptions	<p>Les familles des élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais impartis.</p> <p>En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification de la famille, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève, notamment lors des tours suivants.</p>
---------------------	---

TOUR SUIVANT 1

Sont concernés par le tour suivant, uniquement les élèves non affectés à l'issue du premier tour. Dès les résultats du premier tour connus, ces élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux. Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes dans AFFELNET-Lycée à l'issue du tour principal.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **jeudi 27 au vendredi 28 Juin 2024 à 12H**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil **le mardi 2 Juillet 2024**.

Les élèves non affectés à l'issue du tour suivant participeront au tour suivant 2 prévu en septembre.

TOUR SUIVANT 2

Sont concernés par le tour suivant 2, les élèves non affectés à l'issue des tours précédents (Juin et Juillet).

Les élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux sur l'application AFFELNET-Lycée.

Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes après recensement auprès des établissements d'accueil.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **mercredi 4 au jeudi 5 septembre 2024 à 12H**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil **le vendredi 6 septembre 2024**.

Élèves en attente d'affectation	<p>Les tours suivants procèdent à l'affectation selon les critères appliqués à la procédure Affelnet-Lycée.</p> <p>Les chefs d'établissement doivent faire remonter l'état de leurs places restées vacantes en amont du tour suivant 2.</p>
--	---

Élèves sans solution	<p>Les élèves sans affectation à l'issue de l'ensemble des procédures d'affectation y compris la commission d'ajustement, bénéficient obligatoirement d'un entretien de situation au CIO par les coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage (MLDS) en collaboration avec le Psychologue de l'Éducation Nationale.</p> <p>Suite à ces entretiens, si aucune solution n'est trouvée, les coordonnateurs de la MLDS positionnent les élèves selon leur profil dans les dispositifs de la MLDS.</p>
-----------------------------	---

- **Pour les élèves qui souhaitent entrer dans l'académie de La Martinique**

La candidature d'un élève entrant dans l'académie est traitée de manière identique à un élève déjà scolarisé dans l'académie. Le traitement des candidatures dépend du ou des vœux formulés.

Le collège d'origine recevra des codes d'accès automatisés et pourra se connecter sur AFFELNET-Lycée, via le portail AFFELMAP Martinique pour compléter le dossier de son élève, qui aura saisi son vœu sur le SLA.

Dans le cas où le Service en Ligne Affectation (SLA) ne serait pas utilisé, il convient de faire la demande de codes d'accès de l'académie de La Martinique à partir du portail AFFELMAP (<https://affectation3e.pfm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>) et faire la saisie du ou des vœux.

Rappel des dates importantes :

OUVERTURE AFFELMAP / Début de la saisie des vœux	LUNDI 6 MAI 2024, 08h00
Fin de la saisie des vœux soumis à commission pédagogique	LUNDI 27 MAI 2024, 23h59
FERMETURE DEFINITIVE AFFELMAP	JEUDI 13 JUIN 2024, 12H00

- **Pour les élèves qui souhaitent sortir de l'académie de La Martinique**

Il convient de prendre contact avec la DSDEN d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.

Pour les familles qui ont choisi l'utilisation du Service en Ligne Affectation (SLA), la gestion des vœux multi-académies dans AFFELMAP est semi-automatisée.

Le ou les vœux sont saisis dans le Service en Ligne Affectation et basculeront dans le portail AFFELMAP de l'académie d'accueil à la fermeture du téléservice.

Si la famille utilise le Service en Ligne Affectation (SLA), des codes d'accès à AFFELMAP de l'académie demandée seront envoyés automatiquement à la fermeture du SLA à l'établissement d'origine et il pourra ainsi compléter le dossier de son élève (notes, avis, etc...).

Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP

Pour les familles ne souhaitant pas ou ne pouvant pas utiliser le Service en Ligne Affectation (SLA), l'élève formule le ou les vœux dans une autre académie à l'aide de la fiche de recueil de vœux. Le chef d'établissement doit faire une demande d'accès à AFFELNET-Lycée de l'académie concernée à partir du portail **AFFELMAP** <https://affectation3e.pfm.education.gouv.fr/pna-affelmap/> et faire la saisie du ou des vœux.

En parallèle, le chef d'établissement d'origine doit saisir dans AFFELNET-Lycée de l'académie de La Martinique le voeu de recensement correspondant pour indiquer qu'une demande est également formulée dans une autre académie.

**ATTENTION : La fermeture des portails AFFELMAP est propre à chaque académie.
Il est important de consulter le calendrier de l'académie concernée.**

ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D’AFFETCATION Post-3ème

ANNEXE 1 Recueil des vœux post-3ème

ANNEXE 2 Affectation des élèves titulaires d’une notification MMPH en dispositif « ULIS LYCEE »

ANNEXE 3 Procédure d’affectation prioritaire pour raisons médicales et/ou handicap

ANNEXE 4 Dossier de candidature Bac Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

ANNEXE 5 Fiche navette sportif de haut niveau

ANNEXE 6 Retour en formation initiale

ANNEXE 7 Liste des 2ndes professionnelles « Familles de métiers » et les spécialités de 1ère professionnelle correspondantes

ANNEXE 8 Liste des codes vœux

ANNEXE 9 Barème

<input type="checkbox"/> Tour principal <input type="checkbox"/> Tour suivant		Nom établissement d'origine : _____
IDENTIFICATION		
INE :	Nom :	Prénom :
Né(e) le : __ / __ / ____	Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>
Nom et adresse du parent représentant légal :		
Fixe :	Port :	E-mail :
Classe origine :		
Redoublant : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Classe Euro : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
LV1 :		LV2 :
Observations médicales particulières	Oui ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	⁽¹⁾ Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

EVALUATION DE L'ELEVE (à remplir si la saisie manuelle)

1/ Bilans périodiques (moyenne des évaluations converties pour l'année en cours) :											
Moyenne supérieure ou égale à 15/20 : 16 pts (niveau 4 : objectifs dépassés)						De 5 à 9.99/20 : 8 pts (objectifs partiellement atteints)					
De 10 à 14.99/20 : 13 pts (niveau 3 : objectifs atteints)						Inférieure à 5/20 : 3 pts (niveau 1 : non atteints)					
Français	Mathématique	Hist-Geo En. Moral et civique	LVA	LVB	EPS	Arts plastiques	Education musicale	SVT	Physique - chimie	Techno Découverte	

2/ Bilans de fin de cycle 4 : compétences du socle (50, 40, 25 ou 10 selon le niveau d'acquisition)										
	Comprendre s'exprimer en utilisant									
	La langue française à l'écrit et à l'oral	Une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère)	Les langues mathématiques, scientifiques et informatiques	Les langages des arts et du corps	Les méthodes et outils pour apprendre	La formation de la personne et du citoyen	Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Les représentations du monde et de l'activité humaine		
Nombre de points correspondants au niveau de maîtrise										

DECISION D'ORIENTATION

<input type="checkbox"/> 2 nd e générale et technologique	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP
--	--	--

INE : _____ Nom : _____ Prénom : _____

VŒUX EN ACADÉMIE

					A remplir par le chef d'établissement d'origine	
	<i>Cochez une seule case par vœu</i>	<i>Statut apprentis (Cochez si oui)</i>	<i>Spécialité Familles de métiers</i>	<i>Établissement demandé</i>	<i>Code vœux</i>	<i>Avis du chef d'établissement (Voie prof.)</i>
1	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
2	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
3	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
4	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
5	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
6	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
7	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
8	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
9	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
10	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé

(1) Préciser obligatoirement l'enseignement optionnel dans la colonne « spécialité », seulement lorsque celui-ci porte sur l'enseignement de spécialité « création et culture design ».

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation que je recevrai à l'issue du tour informatisé Affelnet.

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

INE :	Nom :	Prénom :
-------	-------	----------

DEMANDE DE DEROGATION EN 2nde GT
Les demandes de dérogation sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements

Pour une demande d'affectation en 2nde GT dans un lycée hors zone de rattachement, vous devez compléter ce tableau et suivre les procédures indiquées :

<input type="checkbox"/> L'élève souffrant de handicap	La famille doit se rapprocher du chef d'établissement d'origine afin de constituer le dossier
<input type="checkbox"/> L'élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	
<input type="checkbox"/> L'élève bénéficiaire d'une bourse au mérite et sur critères sociaux	Pièces justificatives à transmettre au chef d'établissement d'origine
<input type="checkbox"/> L'élève ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement demandé à la rentrée	
<input type="checkbox"/> L'élève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> L'élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	

En l'absence de motifs listés dans le tableau ci-dessus, un vœu pour un établissement hors secteur peut être saisi mais sera traité sans bonification.

Date : ___ / ___ / ____

Signature des représentants légaux :

VŒUX HORS ACADÉMIE (facultatif)

					A remplir par le chef d'établissement d'origine	
	Cochez une seule case par vœu	Statut apprentis (Cochez si oui)	Spécialités Familles de métiers	Établissements demandés	Code vœux	Avis du chef d'établissement
1	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
2	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
3	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
4	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
5	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	

Date : ___ / ___ / ____

Signature des représentants légaux :

Service en ligne inscription

Dès réception de l'avis de la notification d'affectation, vous devrez procéder à votre inscription sur le Service en ligne Inscription dans les meilleurs délais.

A cet effet, des informations complémentaires vous seront données par le chef d'établissement d'origine.

Pour compléter ce dossier, consultez en ligne le guide territorial de la CTM « Après la 3^{ème} ».
 N'hésitez pas à vous faire aider par le professeur principal et le Psychologue de l'éducation nationale.

AFFECTATION DES ELEVES TITULAIRES D'UNE NOTIFICATION MMPH EN DISPOSITIF « ULIS LYCEE »

Annexe 2

<p>Cadre réglementaire</p>	<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi du 11 février 2005 ; • Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8/8/2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; • Circulaire du 10-2-2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive – PAI (Projet d'accueil individualisé). <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours.</p> <p>Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation en ULIS Lycée examine la demande d'affectation.</p> <p>Dans le cadre des ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) les établissements d'origine, accompagnent ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leur parcours de formation en équipe pluridisciplinaire en relation avec le médecin de l'Education nationale et le psychologue de l'Education nationale de l'établissement.</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Elèves scolarisés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> → ULIS collège → ULIS lycée post 2nde (titulaire d'une notification MMPH pour une affectation en ULIS Lycée) <p>Pour une Entrée en : 1^{ère} année de CAP / 2nde professionnelle / 2nde générale et technologique / 1^{ère} professionnelle / 1^{ère} technologique</p>
<p>Préparation aux choix d'affectation</p>	<p>Elèves en situation de handicap : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'équipe de direction s'assure en lien avec le service médical de la pertinence des choix d'affectation.</p> <p>L'élève titulaire d'une notification de scolarisation en dispositif ULIS lycée, et sa famille formulent 3 vœux d'affectation.</p>
<p>Procédure</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le service ASH s'assure que l'élève a bien une notification MMPH « ULIS Lycée » 2. La « Fiche affectation en ULIS Lycée » doit être complétée et signée par le Chef d'établissement et le responsable légal (Cf. annexe 2.1 FICHE AFFECTATION EN ULIS LYCEE) <p style="text-align: center;">L'élève et sa famille doivent formuler au moins 3 vœux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le JEUDI 23 MAI 2024 l'ensemble des fiches affectation en ULIS Lycée au <u>secrétariat de l' IEN CTR –ASH</u> <p><i>Parallèlement, les vœux doivent être saisis par la famille via le Service en Ligne Affectation ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée.</i></p> <p>La COMMISSION se tiendra le MARDI 28 MAI 2024.</p>
<p>Saisie des vœux</p>	<p>Les vœux sont saisis par la famille via le Service en Ligne Affectation du Lundi 6 au lundi 27 Mai 2024 ou par les établissements d'origine à la même date sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission examinera tous les vœux, il est donc indispensable de formuler au moins 3 vœux.</p>
<p>Communication des résultats de l'affectation</p>	<p>Diffusion des résultats le Mercredi 26 Juin 2024.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

EPLE AYANT UN DISPOSITIF ULIS LYCEE

LPO Joseph Pernock :

- CAP CHARCUTIER-TRAITEUR
- CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.
- CAP PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)

LPO Nord Caraïbe :

- CAP COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT
- CAP CUISINE

LPO Nord Atlantique :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

LP Trinité :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP ELECTRICIEN
- CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.
- CAP PATISSIER
- CAP PEINTURE AUTOMOBILE
- CAP CARROSSIER AUTOMOBILE

LP Chateauboeuf :

- CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
- CAP FLEURISTE
- CAP METIERS DE LA COIFFURE

LP DUMAS JJ :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP AGT PREVENTION MEDIATION
- CAP AGENT DE PROPTETE URBAIN

LP Leopold Bissol :

- CAP MACON
- CAP MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES
- PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS
- CAP PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)
- CAP INTERVENANT MAINTENANCE TECHNICIEN BATIMENT

LP Raymond Neris :

- CAP METIERS DE LA COIFFURE
- CAP REPAR.ENTR.EMBARCATIONS


I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2024-2025 : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Etablissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒU D'AFFECTATION			
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé	Avis commission
N°1			
N°2			
N°3			

Date :
Signature des représentants légaux :

Date :
Signature de l'IEN-IO :

Date :
Signature de l'IEN CTR-ASH

<p>Principes et Objectifs</p>	<p>Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation prioritaire pour raisons médicales, ou lorsque les élèves sont atteints d'un handicap contre-indiquant certains travaux en lycée professionnel (par exemple handicap moteur, sensoriel, relationnel, troubles du comportement...), les familles doivent prendre l'attache du médecin scolaire de l'établissement d'origine, afin de constituer un dossier <u>(Cf. FICHE DE DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS MEDICALES ET/OU HANDICAP)</u></p> <p>Cette fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale ou handicap », sera étudiée en commission médicale.</p> <p>Une affectation relevant d'une priorité médicale tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des nécessités liées à la situation médicale (proximité du domicile et/ou proximité d'un établissement de soins), • Des vœux formulés par l'élève et sa famille, • De l'accessibilité des formations et des établissements sollicités au regard des contre-indications médicales (une attention particulière sera portée au bâti),
<p>Public concerné</p>	<p>Elève présentant un certificat du médecin de l'Éducation Nationale, pour une affectation après la classe de 3^{ème} ou la classe de 2^{nde}.</p> <p>Trois cas de figure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un avis de contre-indication médicale 2. Formulation d'une indication médicale (relative à un handicap) 3. Existence d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé
<p>Constitution du dossier</p>	<p>Les pièces à fournir pour la composition du dossier médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale ou handicap, signée par les représentants légaux et le chef d'établissement. Ce dernier recense les vœux de l'élève et comprend des pièces justificatives. • Le certificat médical circonstancié <u>sous pli confidentiel</u> (du médecin de l'Education nationale) accroché au dossier, précisant la nature de la pathologie, nature du handicap (défiance, incapacité...), les contre-indications absolues à certaines professions, la nature de la prise en charge médicale, le lieu et le rythme des soins. <p>Le dossier doit être adressé au médecin conseiller technique du recteur <u>sous pli confidentiel</u>.</p> <p> Sur l'enveloppe sont notés : Nom et prénom de l'élève, et la mention « Affectation pour raisons médicales ».</p> <p>Le dossier complet est transmis au secrétariat du service médical pour JEUDI 23 MAI 2024</p> <p>La COMMISSION MÉDICALE se tiendra le LUNDI 27 MAI 2024. Elle statuera sur les situations médicales avérées, les indications ou contre-indications médicales pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p>
<p>Saisie des vœux dans AFFELNET-lycée</p>	<p>Le chef d'établissement saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le vœu de dérogation est initialisé à « Non » → Sélectionner « Oui » dans le champ « Vœu de dérogation » - une fenêtre supplémentaire de saisie qui permet d'indiquer le motif de la dérogation. → Sélectionner « Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé » → Cocher « oui »
<p>Communication des résultats de l'affectation</p>	<p>Diffusion des résultats le Mercredi 26 Juin 2024.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

III- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2024-2025 : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Etablissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

IV- VŒU D'AFFECTATION		
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé
N°1		
N°2		
N°3		

Date :
Signature des représentants légaux :

III- DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION EN ULIS
<input type="checkbox"/> Favorable à une affectation prioritaire en :
<input type="checkbox"/> Défavorable à une affectation prioritaire
<p>Motivation de l'avis défavorable :</p> <p><input type="checkbox"/> Non reconnue comme une situation médicale</p> <p><input type="checkbox"/> Situation médicale reconnue ne justifiant pas une affectation prioritaire dans les formations demandées</p>
Date de la commission :

Date :
Signature de l'IEN-IO :

Date :
Signature du médecin CTR :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse,
- avoir une appétence pour le sport

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique. Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

Le recrutement définitif se fera à l'issue d'un entretien avec un jury composé d'un représentant du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours), d'un représentant de la Sécurité Publique (Police nationale ou municipale), d'un enseignant de la spécialité et un professeur enseignant général.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Établissement d'origine du candidat

Nom : Code postal et ville :

Mail : Tel:

ATTENTION : vous ne devez pas contacter directement l'établissement demandé

Etape 1 – Candidature : Complétez et remettez ce dossier **à votre établissement d'origine** avec les pièces justificatives

Etape 2 – Envoi des dossiers au LP Dumas Jean-Joseph

L'établissement d'origine du candidat complète la dernière page de ce dossier et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le :
Vendredi 03 mai 2024

Etape 3 – Entretiens

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué à des entretiens **de recrutement dans** l'établissement entre le :
Mercredi 15 mai et vendredi 17 mai 2024

Etape 4 – Résultats et confirmation du vœu

- Résultats de l'admission en 2nde professionnelle Métiers de la sécurité : **Mardi 21 mai 2024**

Le LP Dumas JEAN-JOSEPH adresse aux établissements (collèges ou lycées et au SAIO) les résultats de leurs élèves ayant été sélectionnés après l'entretien en précisant : **retenu (e)** en liste principale ou **en liste complémentaire**.

Les élèves non retenus en liste principale ou liste complémentaire devront formuler d'autres vœux sur Affelnet-lycée avant le **27 mai 2024**.

Etape 5 – le candidat confirme son vœu en l'indiquant en rang 1 sur Affelnet-lycée

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée avant le 27 mai 2024

Les résultats définitifs seront diffusés via AFFELNET-Lycée le 26 juin 2024.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les candidats scolarisés en 3^{ème}** : les photocopies des bulletins de 4^{ème} (3 trimestres ou 2 semestres) et de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre)
- Pour les autres candidats scolarisés en 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** : la photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année scolaire en cours et des trois trimestres de l'année scolaire de 3^{ème} (ou 2 semestres).
- la lettre de motivation** (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles...)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom (s) :

Identifiant élève (INE) :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Garçon Fille

NOM (s) et Prénom (s) du (ou des) représentant (s) légal (aux) :

Lien de parenté :

1-

Lien de parenté :

2-

Adresse du responsable 1 :

Code postal et ville :

Téléphone domicile :

Portable :

Travail :

Courriel.....

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Engagements dans l'établissement d'origine (*préciser*) :

Engagements extrascolaires

Loisirs :

Sports :

Engagement JSP : Oui

Précisez le niveau :

Non

Autre (s) :

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DU CANDIDAT

Avis motivé pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement

.....
.....
.....
.....

A..... Le.....

Signature du chef d'établissement :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier

- Convocation aux entretiens
- Candidature non retenue

Signature du président de la commission d'examen du dossier :

Décision du chef d'établissement

- Inscrit(e) en liste principale
- Inscrit(e) en liste supplémentaire : n°
- Refusé(e)

Signature du chef d'établissement :

PROCEDURE

1-complétude et transmission de la « fiche navette sportif de haut niveau structure– Etablissement » à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement

2-transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : f.pedron@ims.mq

3-La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le **LUNDI 27 MAI 2024** à :

- SAIO draio@region-academique-martinique.fr
- Aux collèges d'origine
- Aux lycées d'accueil

4-Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SLA ou Affelnet-Lycée au plus tard le **LUNDI 27 MAI 2024**.

Pour l'entrée en 2^{nde} GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.

INFORMATIONS LIGUE A COMPLETER

Désignation de la ligue sportive concernée :

Filière sportive demandée par l'élève :

Affectation sollicitée : 2^{nde} GT 2^{nde} professionnelle 1^{ère} année de CAP
 1^{ère} professionnelle 1^{ère} technologique

Établissement d'accueil demandé :

INFORMATIONS ELEVE A COMPLETER

NOM : Prénom : Sexe : G F

Né(e) le :

Établissement d'origine : Classe :

Adresse de l'élève :

Téléphone :

Représentant légal :

Adresse :

Tél fixe: 0 5 9 6

Tél portable :0 6 9 6

Email :

INFORMATIONS CTS/CTF A COMPLETER

Responsable du recrutement en filière sportive

Nom : Prénom :

Téléphone : 0 5 9 6

0 6 9 6 :

Email :

Cachet de l'établissement d'origine

Nom et signature du chef
d'établissement d'origine

Admission en filière haut niveau
(pôle Outremer, pôle Espoir, centre
d'entraînement fédéral, sport
études etc...)

Accepté Refusé

Cachet de la Ligue sportive

Nom et signature du responsable de la
filière

Liste des structures et coordonnées des cadres techniques

Ligue-comité	ETABLISSEMENT(s) SUPPORT(s)	Coordonnateur (ou référents) Scolaire	Cadres techniques (CTS ou CTF)		
Ligue de Judo	LYCEE BELLEVUE	Veronique BONIFACE	Gregory MONDESIR	mondesir.gregorymike@gmail.com	06 78 79 75 55
Ligue de Handball	CITE SCOLAIRE LA JETEE (Collège & Lycée)	Christophe AVRILA (Lycée) (Collège)	Charlotte SAINGRE	6600000.csaingre@ffhandball.net	0696 39 26 28
Ligue de Football		Christophe AVRILA (Lycée)	Cedric ARTHON	cartheron@martinique.fff.fr	0696 18 64 49
Ligue de Basketball	LYCEE ACAJOU 2	Fabienne COPPET	Styve SOUCHETTE	styvi.souchette@gmail.com	06 96 22 99 10
Ligue de d'Athlétisme		Fabienne COPPET	BERQUIER Jean- Claude	jean-claude.berquier@wanadoo.fr	0696 07 12 40
Ligue de Gymnastique	COLLEGE TARTENSON	Odile CARDA	LOUIS Elsa	elsa_louis@hotmail.com	0696 80 77 85
Ligue de Voile	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	Morane DEMONT	morane.ctvoilemartinique@gmail.com	06 96 43 67 43
Ligue d'Escrime	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	Miguel BAROUDI	miguelbaroudi2020@yahoo.fr	07 66 01 51 69
Ligue de Tennis	COLLEGE TARTENSON	Odile CARDA	Raphaël PORRY	porry.raphael@yahoo.fr	06 96 37 38 48
Ligue de Rugby	LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL	Vincent ESOR	Ugo TAUPIER	taupier.u@gmail.com	05 96 61 18 36
Ligue de Volleyball		Vincent ESOR	Eddy ERIALC	georges.antoines@gmail.com	06 96 75 77 19
Ligue de Surf	LGT FRANTZ FANON	LABORDE	Frederic CALIXTE	calixte.frederic@gmail.com	06 96 83 05 96

Présentation du dispositif	<p>Le droit au retour en formation initiale permet à tout jeune entre 16 et 25 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.</p> <p>L'entrée en vigueur de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans en septembre 2020 vient conforter ce dispositif. Cette obligation concerne à la fois les jeunes mineurs sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation.</p>
Références	<p>Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<i>article 15</i>) <i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8, article L 114-1</i> <i>Décret n°2014-1453 / 1454 - Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans</i> <i>Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i></p>
Condition à remplir par le candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans à 25 ans - Avoir quitté le système scolaire depuis plus d'un an - Sans diplôme ou qualification professionnelle - Sans solution (non scolarisé, sans affectation, sans formation) - Inscrit précédemment dans un établissement français - Jeunes concernés par l'obligation de formation souhaitant revenir en formation initiale (<i>une attention particulière sera accordée à ce public</i>) : <ul style="list-style-type: none"> Tout mineur de 16 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> - en situation de décrochage - diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation (non inscrit dans la BEE, sans affectation), ni en formation. - Avoir la volonté affirmée de réintégrer la formation initiale, tout en ayant conscience et connaissance des contraintes et obligations qu'implique la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Se retrouver en situation scolaire et côtoyer des élèves plus jeunes. ↳ S'engager à observer une assiduité et une ponctualité constantes. ↳ Respecter le règlement intérieur de l'établissement. ↳ Accepter l'organisation pédagogique de la formation concernée.
Candidature	<p>Tout candidat à un retour en formation initiale doit s'adresser à un CIO. En tant que de besoin, l'entretien est complété par une évaluation du niveau de connaissances et de compétences de l'intéressé.</p> <p>Le candidat est reçu par un psychologue de l'Éducation nationale – EDO qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécie la motivation, les intérêts, l'opportunité de la démarche d'un retour en formation initiale en définissant avec le candidat son projet de formation. • Informe le candidat sur les procédures et le calendrier scolaire. • Veille à la conformité des vœux. • Apporte avis et conseils sur la demande. • Renseigne complètement le document de demande de retour en formation initiale (tout document incomplet ne sera traité). • Recueille et inscrit toutes les informations utiles à l'instruction du dossier.

Procédure	<p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation POST 3^{ème} / POST 2^{nde}</u></p> <p>➤ Procédure durant la période de l'affectation (Tour principal et jusqu'à la fin de la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN-EDO, un dossier de retour en formation initiale. La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme.</p> <p>La saisie des candidatures des demandes de retour en formation initiale (création du dossier de l'élève sur Affelnet-Lycée avec le numéro INE) sera effectuée par les directrices de CIO qui transmettront par la suite les dossiers numérisés à la DRAIO.</p> <p>➤ Procédure hors période d'affection (après la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale. Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les bulletins scolaires seront joints au dossier. Les dossiers seront transférés par la suite à la DMVE pour traitement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation de l'enseignement supérieur :</u></p> <p>Il devra participer à la procédure d'admission PARCOURSUP selon le calendrier national.</p> <p>Les demandes hors calendrier PARCOURSUP doivent être adressées directement à la DMVE.</p>
Pièces à joindre	<ul style="list-style-type: none"> • Derniers bulletins scolaires (dernières classes fréquentées), attestations de stages et/ou d'emplois, justificatifs de diplômes, résultats d'examens et/ou éléments d'évaluation • L'INE (identifiant national élève) étant indispensable pour effectuer le suivi des élèves, le candidat doit fournir un document où il est mentionné. <i>Il figure soit sur le relevé de notes d'un examen ou sur le bulletin scolaire, soit sur l'exeat.</i>
Transmission des dossiers à la DRAIO	<p>Les CIO devront saisir les dossiers sur Affelnet-Lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d'affectation, au plus tard le vendredi 7 juin 2024 ➤ Tour suivant 1 : Jeudi 27 au vendredi 28 Juin 2024 ➤ Tour suivant 2 (septembre) : mercredi 4 au jeudi 5 septembre 2024
Affectation	Les résultats de l'affectation seront notifiés aux candidats par les CIO.
Inscription	<p>En cas d'affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil.</p>

DEMANDE DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

Annexe 6.1

<input type="checkbox"/> CIO Nord Atlantique	<input type="checkbox"/> CIO Fort-de-France	<input type="checkbox"/> CIO Marin
<input type="checkbox"/> Tour principal	<input type="checkbox"/> Tour suivant	<input type="checkbox"/> Commission d'ajustement

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :	
PRENOM :	SEXE : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____	
NATIONALITÉ :	
INE :	
NOM DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
TEL DOMICILE :	TEL PORTABLE :
Le jeune est-il soumis à l'obligation de formation ? <i>Tout mineur de 16 à 18 ans :</i> <ul style="list-style-type: none">• En situation de décrochage scolaire• Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

PARCOURS DU CANDIDAT (trois dernières années)

Date d'interruption des études	Mois :	Année :
Motif d'interruption		
Années	Classes (préciser la section ou l'option ou autre situation)	Établissement scolaire ou autre
20...20...		
20...20...		
20...20...		

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

--

DIPLÔME(S) OBTENUS (S)

..... Année :
..... Année :
..... Année :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Emplois occupés, durée	Stages

PROJET DU CANDIDAT (le candidat expose ses projets de façon précise et motivée)**VOEUX**

Vœux classés par ordre de priorité	Code vœu	Formation demandée	Etablissement souhaité
1			
2			
3			

Date : __/__/__

Signature des responsables légaux ou du candidat majeur :

AVIS DE LA/DU/ PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE (avis circonstancié après entretien avec le candidat) Avis très favorable Avis favorable Avis réservé

Nom et qualité du signataire :

Date : __/__/__

2NDE PROFESSIONNELLE FAMILLES DE MÉTIERS	SPECIALITES DE 1^{ERE} PROFESSIONNELLES FAMILLES DE METIERS CORRESPONDANTES	LYCEES D'ACCUEIL
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION	Boulangier-pâtissier	LPO Nord Caraïbe / LP Raymond Nérès / CFA CMA URMA
	Poissonnier-écailler-traiteur	LPO Nord Caraïbe
MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	Commercialisation et services en restauration	LPO Nord Caraïbe / LPO La Jetée / AMEP Raynal Sarcus / CFA CMA URMA
	Cuisine	LPO Nord Caraïbe / LPO La Jetée / CFA CMA URMA
MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE	Esthétique, cosmétique, parfumerie	LP Chateauboeuf
	Métiers de la coiffure	LP Chateauboeuf
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	Aménagement et finition du bâtiment	LP Léopold Bissol / AMEP CFA BTP
	Menuiserie aluminium-verre	LPO La Jetée
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	LP Raymond Nérès
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	LP Léopold Bissol / AMEP CFA BTP
	Travaux publics	LP Léopold Bissol / AMEP CFA BTP
MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	LP André Alier / LP Marius Cultier / LP La Trinité / LP Raymond Nérès / LPO Joseph Pernock
	Logistique	LP André Alier / LP Raymond Nérès / CFA CMA URMA
	Organisation de transport de marchandises	LP André Alier
MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT	Métiers de l'accueil	LP Chateauboeuf / LP Lumina Sophie / LP Place d'Armes / CFA CMA URMA
	Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial	LP Marius Cultier / LP Place d'Armes / LP Lumina Sophie / LPO Nord Atlantique / LP St Joseph de Cluny / CFA CMA URMA
	Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	LP Chateauboeuf / LP Place d'Armes / LP Lumina Sophie / LPO Joseph Pernock
MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT	Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie	AMEP CFA BTP/ LP Léopold Bissol
	Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture	LP Léopold Bissol
	Technicien géomètre-topographe	LP Léopold Bissol
MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES	Maintenance des matériels option A : matériels agricoles	LPO Joseph Pernock
	Maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention	LPO Joseph Pernock
	Maintenance des véhicules option A : voitures particulières	LP La Trinité / LPO Acajou II / LPO Joseph Pernock / LPO Joseph Zobel / CFA CMA URMA

MÉTIERS DE LA RÉALISATION DE PRODUITS MÉCANIQUES	Technicien en réalisation de produits mécaniques, option A : réalisation et suivi de productions, option B : réalisation et maintenance des outillages (1 ^{re} session 2024)	LP Dumas Jean-Joseph
	Technicien en chaudronnerie industrielle	LP Dumas Jean-Joseph
MÉTIERS DU BOIS	Étude et réalisation d'agencement	LP Léopold Bissol
	Technicien menuisier agencieur	LP Léopold Bissol / AMEP CFA BTP
MÉTIERS DU NUMÉRIQUE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	LP Dumas Jean-Joseph / LP La Trinité / LP Léopold Bissol / LP Raymond Nérès / LPO Joseph Zobel / La Jetée / AMEP CFA BTP
	Systèmes numériques option A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire	LP Chateauboeuf
	Systèmes numériques option B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques	LP Chateauboeuf et AMEP
	Systèmes numériques option C : réseaux informatiques et systèmes communicants	LP Chateauboeuf et AMEP
	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (en rénovation)	AMEP CFA BTP
	Technicien du froid et du conditionnement d'air (en rénovation)	LPO Acajou 2 / Ensemble scolaire St Jean-Paul 2
	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (en rénovation)	LPO Acajou 2 / AMEP CFA BTP
MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES	Maintenance des systèmes de production connectés	LPO Joseph Zobel
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	LPO Joseph Pernock

Liste des 2^{ndes} professionnelles Hors familles de métiers et les 1^{ères} professionnelles correspondantes

	SPECIALITES DE 1 ^{ERE} PROFESSIONNELLES CORRESPONDANTES	LYCEES D'ACCUEIL
2^{nde} professionnelle accompagnement, soins et services à la personne	Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile	LP Dumas Jean-Joseph / LP La Trinité / Lycée adventiste RAMA
	Accompagnement, soins et services à la personne option B en structure	LP Marius Cultier / LP St Joseph de Cluny / Lycée adventiste RAMA
2^{nde} professionnelle Animation - enfance et personnes âgées	Animation - enfance et personnes âgées	LP Dumas Jean-Joseph / LP La Trinité
2^{nde} professionnelle Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média	Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média	LPO Victor Anicet
2^{nde} professionnelle Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	LPO Victor Anicet
2^{nde} professionnelle Gestion des pollutions et protection de l'environnement	Gestion des pollutions et protection de l'environnement	LP Dumas Jean-Joseph / LP Raymond Nérès
2^{nde} professionnelle Hygiène, propreté, stérilisation	Hygiène, propreté, stérilisation	LP Dumas Jean-Joseph
2^{nde} professionnelle Maintenance nautique	Maintenance nautique	LP Raymond Nérès
2^{nde} professionnelle Métiers de la mode - vêtements	Métiers de la mode - vêtements	LP Dumas Jean-Joseph / LP Raymond Nérès
2^{nde} professionnelle Métiers de la sécurité	Métiers de la sécurité	LP Dumas Jean-Joseph
2^{nde} professionnelle Réparation des carrosseries	Réparation des carrosseries	LPO Joseph Zobel / CFA CMA URMA
2^{nde} professionnelle Technicien constructeur bois	Technicien constructeur bois	LPO La Jetée / AMEP CFA BTP

Etablissement d'accueil.	Formation	Code offre de formation
ACAJOU 1	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211553
ACAJOU 2	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211554
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97211265
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211658
ANDRE ALIKER	1CAP2 OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	97211655
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211456
BELLEVUE	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211548
CHATEAUBOEUF	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	97211414
	1CAP2 FLEURISTE	97221515
	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	97211276
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211629
	2NDPRO MET.BEAUTE&BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE	97211272
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211355
DE CROIX RIVAIL	2DPROA PROD. HORTICULTURE	97221481
	2DPROA AGROEQUIPEMENTS	97211645
	2DPROA PROD. COND. D'ELEVAGE ET DE CULT.	97211539
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211551
DU NORD CARAIBE	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	97211494
	1CAP2 CUISINE	97211493
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211559
	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	97211644
	2NDPRO MET.HOTEL.-RESTAUR. 2NDE COMMUNE	97211491
	2-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	97211560
DU ROBERT	2DPROA BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	97211462
	2DPROA CONSEIL VENTE	97211384
	2DPROA NATURE JARDIN PAYSAGE FORET	97211419
	2DPROA SERV PERS TERRIT	97211385
DUMAS JEAN-JOSEPH	1CAP2 ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	97211536
	1CAP2 AGT PREVENTION MEDIATION	97221457
	1CAP2 PROPR.ENVIR.URBAIN-COLLEC.RECYCL	97221510
	2NDPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	97211334
	2NDPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97211332
	2NDPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	97211663
	2NDPRO HYGIENE PROPRETE STERILISATION	97211664
	2NDPRO MET.REAL.ENS.MEC.IND.2NDE COMMUNE	97211329
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211330
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	97211659
2NDPRO METIERS DE LA SECURITE	97221514	
FRANTZ FANON	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211550
JOSEPH GAILLARD	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211549

JOSEPH PERNOCK	1CAP2 CHARCUTIER-TRAITEUR	97221482
	1CAP2 MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97211533
	1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)	97211309
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211556
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211315
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211314
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97211516
	2NDPRO MET.PIL.MAINT.INST.AUTO.2NDE COMM	97211680
	2NDPRO PROD. INDUS.PHARMAC.ALIM.COSMET.	97211316
JOSEPH ZOBEL	1CAP2 CARROSSIER AUTOMOBILE	97211631
	1CAP2 ELECTRICIEN	97211530
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211555
	2NDPRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE	97221564
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97221552
	2NDPRO MET.PIL.MAINT.INST.AUTO.2NDE COMM	97211345
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211350
LA JETEE	1CAP2 CHARPENTIER BOIS	97211286
	1CAP2 ELECTRICIEN	97211416
	1CAP2 MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	97211674
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211558
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	97211638
	2NDPRO MET.HOTEL.-RESTAUR. 2NDE COMMUNE	97211288
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211285
	2NDPRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	97211287
LA TRINITE	1CAP2 ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	97211649
	1CAP2 CARROSSIER AUTOMOBILE	97211340
	1CAP2 ELECTRICIEN	97211532
	1CAP2 MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97211402
	1CAP2 PATISSIER	97211458
	1CAP2 PEINTRE AUTOMOBILE	97211403
	2NDPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	97211344
	2NDPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97221554
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211343
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97211339
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211341
LEOPOLD BISSOL	1CAP2 INTERVENT. MAINTENANCE.TECHN.BAT.	97211304
	1CAP2 MACON	97211535
	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	97211448
	1CAP2 PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS	97211486
	1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)	97211432
	2NDPRO MET.AGENC.MENUIS.AMEUB.2NDE COMM.	97221517
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	97211670
	2NDPRO MET.ETUD.MODELIS.NUMER.2NDE COMM.	97211460
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211300
	LUMINA SOPHIE	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE
2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE		97211413
MARIUS CULTIER (EX DILLON)	2NDPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	97211647
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211648
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211282
MONTGERALD	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211557

NORD ATLANTIQUE	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	97211490
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211552
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211489
PAULETTE NARDAL (EX CENTRE SUD	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211562
PLACE D ARMES	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	97211451
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211461
RAYMOND NERIS	1CAP2 MAINTENANCE NAUTIQUE	97211662
	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	97211327
	2NDPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	97221546
	2NDPRO MAINTENANCE NAUTIQUE	97211377
	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	97211326
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	97211322
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211321
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211325
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	97211323
VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES)	1CAP2 SIGNALÉTIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	97221509
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211666
		97211667
	2NDPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	97221521
	2NDPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS.	97221520
VICTOR SCHOELCHER	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211563
Vœux de recensement		
AUTRES		97211528
DOSSIER EN APPEL ET RECOURS		97221566
ECOLE DE FORM PROF MARITIME AQUACOLE		97211679
ETUDE DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE		97211650
FORMATION AU RSMA		97211678
HORS ACADEMIE		97211537
MAINTIEN		97211676
REDOUBLEMENT EXCEPTIONNEL		97211677

Les résultats scolaires : ils interviennent pour l'affectation en voie professionnelle et en 2nde générale et technologique

Compétences du socle commun	Maitrise insuffisante et objectifs non atteints	Maitrise fragile et objectifs partiellement atteints	Maitrise satisfaisante et objectifs atteints	Très bonne maitrise et objectifs dépassés
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral	10	25	40	50
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale ou une LV2	10	25	40	50
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langues mathématiques, scientifiques et informatiques	10	25	40	50
1. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et	10	25	40	50
Les méthodes et outils pour apprendre	10	25	40	50
La formation de la personne et du citoyen	10	25	40	50
Les systèmes naturels et les systèmes techniques	10	25	40	50
Les représentations du monde et des activités humaines	10	25	40	50
Total	80	200	320	400

Champ disciplinaire convertis	Objectifs non atteints $0 < \text{Note} < 5$	Objectifs partiellement atteints $5 \leq \text{Note} < 10$	Objectifs atteints $10 \leq \text{Note} < 15$	Objectifs dépassés $15 \leq \text{Note} \leq 20$
Français	3	8	13	16
Mathématique	3	8	13	16
Histoire-géographie	3	8	13	16
Langues vivantes	3	8	13	16
EPS	3	8	13	16
ARTS	3	8	13	16
Sciences, technologie, DP	3	8	13	16
Total	21	56	91	112

▣ La voie professionnelle

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 et 2	EPS	ARTS PLASTIQUES - MUSIQUE	PHYSIQUE-CHIMIE SVT - Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

▣ Voie générale et technologique

	Français	Mathématique	Histoire GEO	Langues vivantes	EPS	ARTS	SCIENCES-TECHNO-DP	TOTAL
2DE GT EDS - CREATION ET CULTURE DESIGN	4	4	4	4	2	7	5	30
2DE GT	6	6	4	4	2	2	6	30
2-STHR SC.&TEC. HOTELIER.RESTAURAT.	5	5	4	7	2	2	5	30